Royaume du Maroc

Ministère des Habous et des Affaires Islamiques

Secrétariat Général

DM/DBS/SME

AVIS D'ACHAT SUR BON DE COMMANDE N° 05/BC/DM/2026

Le Directeur des Mosquées procède à l'achat sur bons de commande des prestations objet du présent avis, en application des dispositions de l'article 91 du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

Objet de la prestation : Etudes topographiques relatives aux travaux de construction d'une mosquée et ses dépendances au centre du caidat d'Al Aliyine à M'diq - Fnideq.

Consistance de la prestation :

N°	Désignation	Caractéristiques et Spécifications	Unité de mesure	Quantité	Garanties exigées
1	**Reconnaissance et délimitation des parcelles sur le terrain :**	- La reconnaissance du terrain doit se faire en présence du représentant de l'administration et sera sanctionnée par un **procès-verbal de reconnaissance**. - Délimiter et matérialiser la parcelle du terrain par des **bornes en béton** du type couramment employé pour le bornage des propriétés (photos des bornes en appuis).	F	1	**- Les études doivent être exécutées par un topographe agrée, inscrit au tableau des topographes ;** **- Tous les documents, plans et imprimés doivent être établis suivant les modèles adoptés par l'agence nationale de la conservation foncière, du cadastre et de la cartographie ;**
2	**Enquête foncière (rapport Foncier) :**	- Etablir un rapport sur le statut foncier de la parcelle y compris **l'attestation de propriété** (ou les attestations). - Etablir un dossier comprenant un reportage photo sur le terrain du projet et ses abords ; - La note de renseignement à chercher auprès de l'agence urbaine concernée.	F	1	

3	**Plan parcellaire :**	Etablir un plan parcellaire complet à l'échelle 1/200. L'état parcellaire doit comprendre : - Le nom du propriétaire de la parcelle ; - Le numéro du titre foncier et réquisition, le cas échéant ; - La superficie de la parcelle ; - Les constructions, plantations diverses, baraques, puits, réseau hydrographiques, lignes téléphoniques et tout autre détail à l'intérieur de la parcelle.	**F**	**1**	**- La reconnaissance des lieux doit être sanctionnée par un PV en présence du représentant du ministère ;** **- Le livrable de l'étude topographique doit être remis en 10 copies + 2 CD RM de la même étude**
4	**Plan de situation :**	- Etablir un plan de situation du projet à l'échelle 1/1000 sur fond cartographique approprié tout en précisant l'orientation, les règles de prospection du terrain ainsi que l'emplacement des accès.	**F**	**1**	
5	**Plan côté :**	Etablir un plan coté à l'échelle 1/200 avec des courbes de niveau, y compris le levé rattaché et tous les points de détail à savoir : - La largeur des voies existantes ou projetées ; - L'indication des zones construites environnantes ; - La localisation des réseaux (assainissement, eau potable, électricité et téléphone) avec le niveau des radiers des regards et des trappes pour le réseau d'assainissement ; **Le tracé d'alignement projeté dans le plan d'aménagement ou le plan de développement le cas échéant ;** - Le plan de repérage des bornes et limites ; - Tableau de cordonnées des bornes.	**F**	**1**	

Lieu d'exécution : **caidat d'Al Aliyine à M'diq - Fnideq**.
Délai d'exécution de la prestation : 20 jours
Date et heure limites de réception des devis des concurrents : 07/05/2026 à 12h
Les devis doivent mentionner la dénomination ou l'identité du concurrent et son adresse, le numéro d'inscription à la taxe professionnelle, le relevé d'identité bancaire, le numéro d'affiliation à la Caisse nationale de sécurité sociale ou tout autre régime particulier de prévoyance sociale.
Les plis des concurrents sont déposés par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma

Le Maître d'Ouvrage
Directeur des Mosquées

Signé : Ahmed AISSY